

## **Podcast 18/03/2014: L'arnaque via Paypal : conseils de la police fédérale**

### **Conseils et mises en garde**

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 20-03-2014

**Nous sommes nombreux à utiliser les services de Paypal et les escrocs vont profiter du déficit d'informations de certains utilisateurs pour les tromper. C'est la mésaventure de Françoise qui nous permet de revenir aujourd'hui sur ce système de paiement en ligne.**

Si vous l'utilisez, vous le savez, son principe de fonctionnement est très simple: lors de la création de votre compte, vous fournissez vos coordonnées et vous choisissez une adresse mail qui deviendra votre identifiant unique. Le service est gratuit si vous l'utilisez pour payer un achat. Il est payant, via le prélèvement d'un petit pourcentage, si vous êtes le vendeur.

Dans ce dernier cas, soit Paypal vous fait parvenir une facture que vous payez via votre compte bancaire soit, la société prélève cette commission sur la carte de crédit dont vous avez communiqué les coordonnées lors de votre inscription. Et donc, vous avez décidé de vendre des objets dont vous n'avez plus l'usage et vous utilisez un site d'enchères.

L'enchère terminée, votre acheteur vous contacte et vous demande de régler le montant final via Paypal. Vous acceptez évidemment et vous avez raison puisque le service vous offre un maximum de sécurité. Mais c'est là aussi que l'imagination des escrocs peut vous jouer des tours. Et donc, pour en revenir à la mésaventure de Françoise, alors qu'elle a vendu son objet 100 euros, elle voit son compte crédité de 1000 euros.

Son acheteur la contacte, s'excusant, il a fait une erreur de manipulation et demande qu'elle lui retourne les 900 euros qu'il a versés par erreur. Et de demander que ce montant lui soit envoyé en utilisant les coordonnées d'un compte qu'il lui fournit. Confiante et pensant lui rendre service, Françoise s'exécute et verse les 900 euros.

Elle aurait pourtant du réagir en se renseignant et en vérifiant s'il s'agissait bien d'une procédure Paypal, ce qui n'est pas le cas. Dans le cas d'une vente via ce service, le remboursement pouvait intervenir par un simple renvoi de la somme vers le compte Paypal de l'acheteur. Mais, dans notre histoire, l'acheteur n'était pas le titulaire du compte Paypal mais bien un escroc qui en utilisait les coordonnées plus que vraisemblablement obtenues par phishing.

Françoise est doublement victime: de la somme qu'elle a envoyée mais aussi de ce même montant que lui réclame désormais le légitime titulaire du compte qui a été utilisé. Dans le doute, n'hésitez jamais à contacter l'assistance de Paypal.

Source: <http://www.polfed-fedpol.be/>